



**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Didier Reynders, Vice Premier Ministre et Ministre des Finances, informe de l'état des recettes générées par les amendes de condamnations en matières diverses pour l'année 2007.

L'Administration du recouvrement non-fiscal de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale perçoit les recettes générées par les amendes de condamnations en matières diverses. Ces amendes comprennent les amendes de condamnations pénales proprement dites, les versements transactionnels (les règlements amiables) et les perceptions immédiates.

Si les perceptions immédiates concernent intégralement la circulation routière, il en va autrement des versements transactionnels et des amendes de condamnations. Les versements transactionnels et les amendes de condamnations sont perçues dans toute une série d'affaires de nature pénale, il ne s'agit donc pas uniquement d'amendes pour infraction au code de la route. L'administration ne dispose pas de statistiques permettant de ventiler ces rentrées selon qu'elles portent sur les infractions au code de la route ou sur d'autres matières.

Le tableau ci-dessous montre le produit total brut des amendes perçues en 2007.

AMENDES BRUTES DE CONDAMNATIONS EN MATIERES DIVERSES (38.02)				
VENTILATION (en Euros)				
	Amendes de condamnations (1)	Versements transactionnels (2)	Perceptions immédiates (3)	TOTAL (4) = (1) + (2) + (3)
	55.881.668,71	51.591.665,10	203.771.002,37	311.244.336,18
Dont :				
1) Tribunaux de police:	42.041.863,03			
2) Autres tribunaux :	13.839.805,68			

Les montants du tableau ci-dessus peuvent être ventilés en fonction de la direction régionale de l'Enregistrement et des Domaines où ils ont été reçus. Cette ventilation est opérée dans le tableau ci-dessous.

Remarques importantes pour l'interprétation :

- 1) La perception de ces recettes étant centralisée au niveau des dix directions régionales du secteur « Enregistrement et Domaines », l'Administration ne dispose pas de statistiques donnant une ventilation des recettes par arrondissement judiciaire ;
- 2) La (quasi) totalité du produit des perceptions immédiates est versée au deuxième bureau de recettes des amendes pénales de Bruxelles ; le produit est par conséquent comptabilisé en recette au niveau de la direction régionale de Bruxelles (ce qui explique l'importance de ce montant dans cette direction) ; l'Administration ne dispose pas de données permettant de ventiler ce montant par arrondissement judiciaire ;
- 3) Le produit des perceptions immédiates mentionné pour les autres directions régionales concerne des paiements en espèces effectués par certains contrevenants étrangers ;
- 4) L'Administration ne dispose pas de statistiques ventilées selon la provenance des personnes qui paient les amendes pour infraction au code de la route, ou selon qu'elle proviennent de la Région flamande, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de l'étranger.

2007	Amendes de condamnations			Versements transactionnels (4)	Perceptions immédiates (5)	TOTAL (6)
	Tribunaux de police (1)	Autres tribunaux (2)	Total (3) = (1) + (2)			
Bruxelles	4.123.241,63 73,00%	1.524.964,46 27,00%	5.648.206,09	9.480.317,42	194.214.307,06	209.342.830,57
Anvers	4.720.688,20 65,62%	2.473.727,65 34,38%	7.194.415,85	5.908.110,67	1.072.104,31	14.174.630,83
Bruges	6.852.729,71 80,27%	1.684.535,26 19,73%	8.537.264,97	4.866.333,18	1.480.143,50	14.883.741,65
Gand	3.226.504,10 56,23%	2.511.139,86 43,77%	5.737.643,96	3.259.176,13	964.632,87	9.961.452,96
Hasselt	6.938.124,32 77,38%	2.028.218,13 22,62%	8.966.342,45	7.180.874,34	1.461.087,63	17.608.304,42
Malines	9.545.842,27 82,50%	2.024.593,10 17,50%	11.570.435,37	5.553.179,10	634.215,99	17.757.830,46
Arlon	829.542,07 79,48%	214.122,05 20,52%	1.043.664,12	1.550.786,64	1.180.350,82	3.774.801,58
Liège	1.965.637,02 74,98%	656.017,59 25,02%	2.621.654,61	6.107.857,52	765.951,42	9.495.463,55
Mons	1.849.497,64 83,46%	366.588,75 16,54%	2.216.086,39	2.728.144,53	1.261.965,45	6.206.196,37
Namur	1.990.056,07 84,83%	355.898,83 15,17%	2.345.954,90	4.956.885,57	736.243,32	8.039.083,79
Total brut:	42.041.863,03	13.839.805,68	55.881.668,71	51.591.665,10	203.771.002,37	311.244.336,18

Sophie Van Malleghe
Porte-parole